

Séance extraordinaire du 5 novembre 2025

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 5 novembre 2025, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Étaient présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie. »

2025-11-205

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 5 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 novembre 2025 tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****3. PAROLE AU MAIRE****4. FINANCES**

- 4.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024
- 4.2 Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL****7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

4. FINANCES**4.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Mario Tremblay, fait rapport aux citoyens de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés BCGO.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Le rapport du maire sera diffusé sur le site Internet de la Municipalité.

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le Conseil prend acte du rapport financier préparé et déposé par la greffière-trésorière ainsi que du dépôt du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparé par la société de comptables professionnels agréés BCGO pour l'exercice financier de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac terminé le 31 décembre 2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-11-206

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 5 novembre 2025 à 20h01.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du
Code municipal